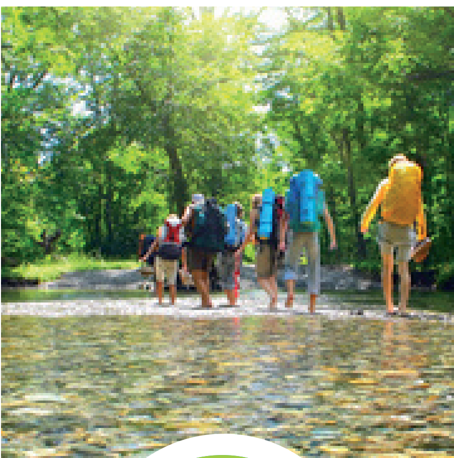


izeedor

facilite les séjours enfants et ados



ORGANISER ET ENCADRER DES ENFANTS OU ADOS EN RANDONNÉE, EN CAMP, COLONIE DE VACANCES, CLASSE VERTE...



Cette fiche de préparation « activités physiques ou sportives » est à la disposition des enseignants, des directeurs et animateurs d'ACM, et de toute personne qui organise ou encadre un séjour d'enfants ou d'ados.

Elle précise les conditions d'organisation et les règles d'encadrement des mineurs, dans la pratique de la randonnée.

Izeedor met à la disposition des organisateurs et accompagnateurs de séjours jeunes, plus de 15 fiches pratiques indiquant pour chaque discipline les conditions à respecter. Tous ces documents sont en accès libre.

Pour en profiter : **www.izeedor.fr/encadrer-activites-physiques/**



Izeedor est le portail consacré aux séjours pour enfants et ados : voyages scolaires, colonies de vacances, séjours linguistiques, etc.



www.izeedor.fr	Pour préparer un voyage scolaire ou un séjour de vacances.
www.sejours.izeedor.fr	Pour trouver un organisateur de séjours, un hébergement de groupe, une colo...





Crédit photo : Fotolia

 facebook.com/izeedor

 @Izeedor_Sejours

VISIT…

LANZAROTE

Caliente.COM



ORGANISER ET ENCADRER DES ENFANTS OU ADOS EN RANDONNÉE, EN CAMP, COLONIE DE VACANCES, CLASSE VERTE...

Cette fiche indique les conditions d'organisation et d'encadrement à respecter pour organiser une activité « Randonnée », lors d'une classe découverte, ou en accueil collectif de mineurs : centre ou colonie de vacances, camp d'ados, accueil de loisirs, stage, camp scout,…

Ces conditions permettent d'assurer la sécurité de tous. Elles sont issues de l'arrêté du 20 juin 2003.

Les règles organiser une randonnée avec des mineurs.

L'activité de randonnée en colonie de vacances, centre de vacances ou séjour de vacances est pratiquée en plaine ou en moyenne montagne.

1 – Les conditions d'organisation et de pratique.

Le déroulement de l'activité est subordonné à la consultation préalable des prévisions météorologiques. La liste des participants, l'itinéraire choisi, ainsi que l'horaire précis de départ sont communiqués au séjour de vacances avant la sortie.

Le matériel est conforme aux normes en vigueur. Le ou les encadrants sont également munis d'un moyen de communication permettant de joindre rapidement les secours.

L'hébergement en refuge gardé ne peut être organisé qu'à titre exceptionnel et pour une courte durée.

2 – Les conditions d'encadrement.

2.1 La randonnée alpine hors des zones glaciaires ou habituellement enneigées l'été et ne faisant pas normalement appel au matériel traditionnel pour assurer la sécurité des caravanes est conduite par du personnel titulaire :

- soit du diplôme d'aspirant guide ou de guide de haute-montagne du brevet d'État d'alpinisme ;
- soit du brevet d'État d'accompagnateur en moyenne montagne ;
- soit du brevet d'aptitude professionnelle aux fonctions d'assistant animateur technicien de la jeunesse et des sports (BAPAAT), support technique randonnée pédestre, dans la limite de ses prérogatives ;
- soit du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ou d'un certificat de qualification, d'un titre ou autre diplôme conformément aux dispositions de l'arrêté du 21 mars 2003 susvisé, et en possession du brevet d'initiateur d'alpinisme ou du brevet d'initiateur de randonnée en montagne délivrés par la Fédération française de montagne et d'escalade, titulaire de la délégation mentionnée au I de l'article 17 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.

2.2 Les autres promenades et randonnées en moyenne montagne se déroulent sur des chemins balisés offrant des itinéraires permettant un accès facile à un point de secours ou d'alerte. Elles peuvent également être placées sous la responsabilité de personnes titulaires du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ou d'un certificat de qualification, d'un titre ou autre diplôme conformément aux dispositions de l'arrêté du 21 mars 2003.

Le nombre d'encadrants tient compte de la difficulté de l'itinéraire et du niveau des pratiquants.

Izeedor propose plus de 15 fiches pratiques consacrées à l'organisation et à l'encadrement des mineurs dans la pratique d'activités physiques ou sportives.

Pour y accéder : ***www.izeedor.fr/encadrer-activites-physiques/***